

## LABELLISATION DES ECOLES DE TRIATHLON Critères 2024

### ❖ LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION JEUNE

*Madame, Monsieur,*

*La commission jeunes de la F.F.TRI. et moi-même avons le plaisir de porter à votre connaissance le cahier des charges de la campagne de labellisation des Écoles de Triathlon pour la saison 2024. Cette labellisation, outre le fait de valoriser l'engagement de nos clubs pour la pratique jeune, se veut aussi et surtout un véritable outil pour les aider à se structurer autour de leur école de triathlon. Elle permet également aux clubs labellisés de pouvoir bénéficier du crédit de formation mis en place par la fédération avec une enveloppe qui s'élèvera une fois de plus à plus de 50000€ cette année. Le crédit formation 2024 est mobilisable en fonction du niveau de label 2023 sur les formations de l'année en cours avec obtention du diplôme en 2024, les montants restent inchangés par rapport à l'an dernier :*

- Clubs labellisés 1 étoile : crédit formation d'une valeur de 200€
- Clubs labellisés 2 étoiles : crédit formation d'une valeur de 400€
- Clubs labellisés 3 étoiles : crédit formation d'une valeur de 700€

*Afin d'être au plus juste par rapport à la réalité du terrain, quelques changements mineurs sont à noter en 2024, notamment sur la forme du critère "Équipe Pédagogique". Pour vous aider dans vos démarches, vous trouverez désormais une notice explicative de chaque critère directement sur l'EspaceTri pendant le remplissage de votre dossier. Comme l'année dernière, la saisie sera possible à partir du 1er avril.*

*Si vous avez des interrogations particulières concernant la labellisation, n'hésitez pas à contacter votre conseiller technique de ligue ou Julie Serra (jserra@fftri.com), CTN en charge de la pratique Jeune. A ce propos, je vous conseille également de formuler vos questions ou demandes au plus tôt, sans attendre l'échéance du 31 août. L'expérience nous ayant montré que, bien souvent, les éventuels problèmes ou litiges peuvent être réglés assez facilement en étant pris en charge à temps.*

*Je vous remercie pour votre engagement sur la pratique jeune au sein de votre club, et vous souhaite une belle saison sportive.*



Jérôme Paris  
Président de la commission Jeune

## ❖ **NOUVEAUTÉ 2024**

*Les nouveautés sont surlignées en rouge dans le document et reprises sur cette page.*

### **1. Participation obligatoire à une réunion d'information "Prévention des publics" :**

Afin de faire des Ecoles de Triathlon des relais et des sources d'information dans le domaine de la prévention des publics, l'octroi de la labellisation 2025 sera conditionné à la participation du club à une réunion d'information sur la thématique. Cette réunion, organisée en visioconférence et animée par la FFTRI, traitera des obligations légales sportives et des différents canaux de signalement existant à ce jour.

Pour que ce critère soit validé, le représentant légal de l'association (président.e du club) ainsi que la personne ayant les fonctions de responsable technique doivent tous les deux assister à l'une des réunions suivantes :

- le 28 mars 2024 (19h à 20h) : <https://us02web.zoom.us/j/86877094216>
- le 2 mai 2024 (19h à 20h) : <https://us02web.zoom.us/j/84480308853>

Un questionnaire de vérification des présences sera envoyé aux participants de ces réunions.

### **2. Équipe pédagogique**

La fonction d'éducateur sportif est incompatible avec certaines condamnations et interdictions administratives d'exercer. Pour répondre à cette "obligation d'honorabilité", toutes personnes ayant une fonction d'encadrement, bénévole ou rémunérée, diplômée ou non, doit se déclarer via son compte Espace tri 2.0, à la prise de licence ou à tout moment. Cette démarche réglementaire concourt à la protection de nos licenciés et représente un gage de confiance. **Ainsi, comme l'année dernière, seuls les éducateurs ayant effectué cette déclaration pourront être pris en compte dans la labellisation.**

Sur la forme, la grille de points a été modifiée pour apporter davantage de lisibilité et clarifier les différentes possibilités d'intervention. Il y a désormais un tableau pour les éducateurs bénévoles et un autre pour les éducateurs rémunérés. Dans ce deuxième tableau, les termes ont été revus pour être en cohérence avec nos diplômes et les points attribués sont fonction du nombre d'heures d'intervention et de la modalité (prestataire extérieur ou salarié). Sur le fond, le barème de points n'a pas été modifié, exception faite des diplômes professionnels en natation qui ont été revalorisés.

### **3. Vie sportive**

Pour rappel, les caractéristiques d'une épreuve jeune ont été précisés en 2023 :

- une épreuve exclusivement réservée aux jeunes et détachée de toute course adulte (pas de départ différé). Exemple : un XS ou S open ouvert aux adultes ne pourra pas être pris en compte, même si une vague spécifique a été créée pour le public jeune.
- 1 départ (même si plusieurs vagues) = 1 épreuve (**une course Poussin compte soit pour 1 épreuve 6-9 ans soit pour 1 épreuve 8-11 ans**)

### **4. Démarche d'enseignement**

Pour rappel, depuis 2023, les données relatives à ce critère sont désormais extraites de l'Espace tri 2.0. Il appartient au club de les déclarer, à l'image des class triathlon, dans l'onglet "les licenciés".

## ❖ CRITÈRES DE LABELLISATION

La labellisation s'organise autour de 6 critères :

1. Structuration de l'école de triathlon ;
2. Equipe pédagogique ;
3. Jeunes (*correspondant aux effectifs*);
4. Vie sportive ;
5. Démarche d'enseignement.
6. Jeunes et arbitrage

Ces critères font l'objet d'une validation par le Conseiller Technique de Ligue (CTL) ainsi que le Conseiller Technique National en charge du dossier.

### 1. Structuration de l'école de triathlon

Les informations demandées via le questionnaire donnent un premier aperçu de l'organisation de l'école de triathlon.

Basé sur du déclaratif, cet item n'attribue pas de points. Néanmoins il doit obligatoirement être renseigné par le club.

### 2. Equipe pédagogique

Les informations demandées via le questionnaire visent à identifier l'ensemble des éducateurs et des éducatrices intervenant au sein de l'école de triathlon. En fonction du niveau de qualification et de la nature de l'intervention (bénévole ou rémunérée), l'éducateur ou l'éducatrice apportera un certain nombre de points à sa structure. Les grilles de points sont disponibles à la page suivante. **Le nombre de cadres valorisés pour les clubs de 16 jeunes ou moins est de 2, ensuite il sera limité par le ratio : 1 cadre/8 licenciés catégories jeune supplémentaire** arrondi à l'entier le plus proche.

Pour qu'un intervenant bénévole soit pris en compte, celui-ci doit être licencié dans le club où il intervient. Une seule dérogation sera accordée par club : un seul intervenant bénévole licencié dans un autre club affilié à la FFTRI pourra être comptabilisé.

⚠ Les bénévoles en formation ne pourront pas être comptabilisés.

La fonction d'éducateur sportif est incompatible avec certaines condamnations et interdictions administratives d'exercer. Pour répondre à cette "obligation d'honorabilité", toutes personnes ayant une fonction d'encadrement, bénévole ou rémunérée, diplômée ou non, doit se déclarer via son compte Espace tri 2.0, à la prise de licence ou à tout moment. Cette démarche réglementaire concourt à la protection de nos licenciés et représente un gage de confiance. Ainsi, seuls les éducateurs ayant effectué cette déclaration pourront être pris en compte dans la labellisation.

Pour les clubs professionnalisés, un document attestant l'embauche et le nombre d'heures du/des salarié(s) devra être téléversé (ex : fiche de paie avec l'accord du salarié, attestation d'embauche).

GRILLE DE POINTS INTERVENTIONS BÉNÉVOLES	
DIPLÔMES	POINTS
Assistant fédéral, BF1	5 pts
BF 5 / BF 2	15 pts
BF 4 entre 2007 et 2023 / BF3 à partir de 2023	20 pts
BF 3 avant 2023 / BF4 avant 2007 et à partir de 2023	25 pts
Animateur Triathlon* ou Entraîneur Triathlon** encadrant bénévolement	25 pts

GRILLE DE POINTS INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES			
DIPLÔMES	PRESTATAIRE EXTÉRIEUR	SALARIÉ PAR LE CLUB	
	Minimum 5h/semaine	Temps partiel jusqu'à mi-temps inclus	Supérieur à mi-temps
BEESAN, BPJEPS AAN, licence STAPS ES mention Natation	5 points	15 points	25 points
Animateur Triathlon*	10 points	30 points	50 points
Entraîneur Triathlon** et stagiaire DEJEPS triathlon en possession d'une carte professionnelle	20 points	50 points	70 points

\*Animateur triathlon : BEES – AN – WP – NS – P + CC Triathlon et disciplines enchaînées / BPJEPS AAN – AA + CC Triathlon et disciplines enchaînées / DEJEPS NC – WP – NS – P + CC Triathlon et disciplines enchaînées / BEESAN + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 / BPJEPS AAN + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 ou UCC Triathlon / BPJEPS APT + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 ou UCC Triathlon / BPJEPS AC + BF4 Triathlon obtenu avant août 2022 ou UCC Triathlon

\*\*Entraîneur triathlon : DEJEPS spécialité perfectionnement sportif, mention Triathlon et disciplines enchaînées / Licence STAPS “ Entraînement Sportif ” spécialité Triathlon / BF4 obtenu avant août 2007 assorti du tronc commun du BEES

Pour plus d'informations sur les différents niveaux de diplômes permettant l'encadrement du Triathlon contre rémunération, se référer à la page : <https://www.fftri.com/nosoffres/se-former/formation-detat/>

**CRITÈRES DE BONIFICATION** : Si le ratio éducatrices/éducateurs > ou = à 30% alors 10 points bonus.

### 3. Jeunes

Les données relatives à ce critère sont directement issues de l'Espace tri 2.0. Les points attribués viennent valoriser un public cible et la dynamique de groupe au sein du club.

Le nombre minimum de jeunes pour pouvoir prétendre à une labellisation est fixé à 10.

Le public jeune s'étend de la catégorie "éveil" (4-6 ans) à la catégorie junior.

GRILLE DE POINTS	
10 jeunes minimum	10 pts
1 licencié.e jeune au delà des 10 premiers	1 pt
<b>CRITÈRES DE BONIFICATION</b>	<b>BONUS</b>
Nombre de éveil (4-6 ans) à pupilles > ou = 40%	10 pts
% de féminines > ou = 40%	10 pts

### 4. Vie sportive

Les données relatives à ce critère sont partiellement extraites de l'Espace tri 2.0. Les points attribués témoignent du dynamisme associatif, de l'accompagnement du jeune triathlète dans sa pratique (découverte, loisir, compétitive) et de l'implication du club vis-à-vis des dispositifs fédéraux dédiés aux jeunes.

Pour la partie « organisation », le club renseigne les informations concernant les épreuves organisées durant la saison sportive. La période retenue court du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Il est à noter qu'une limite de 8 épreuves jeunes est fixée dans la prise en compte des points.

**Cas Particulier :** Les organisateurs des demi-finales des championnats de France de triathlon et des championnats de France d'Aquathlon, Duathlon et Triathlon bénéficieront de 40 pts de bonification.

GRILLE DE POINTS	
ORGANISATION	POINTS
Epreuve jeune (voir définition ci dessous) / Animathlon	5 pts / 3 pts (maxi 40pts)
<b>CLASS TRIATHLON</b>	
1 résultat complet validé	1 pt
<b>ÉPREUVES NATIONALES JEUNES</b>	
1 participation à la ½ finale du CF Triathlon	2 pts
1 participation au CF d'Aquathlon ou de Duathlon	3 pts
1 participation au CF de Triathlon	4 pts
<b>CRITÈRES DE BONIFICATION</b>	
Taux de tests au Class Triathlon > ou = 60%	10 pts
Taux de participation à la ½ finale du CF Triathlon > ou = 60%	10 pts

Une épreuve jeune est :

- Une épreuve exclusivement réservée aux jeunes et détachée de toute course adulte (pas de départ différé). Exemple : un XS ou S open ouvert aux adultes ne pourra pas être pris en compte, même si une vague spécifique a été créée pour le public jeune.
- 1 départ (même si plusieurs vagues) = 1 épreuve (exemple : une course Poussin compte soit pour 1 épreuve 6-9 ans soit pour 1 épreuve 8-11 ans)

## 5. Démarche d'enseignement

Ce critère se compose d'une partie à compléter sous la forme d'un questionnaire qui permet d'en savoir plus sur les modalités d'organisation pédagogique de l'école de triathlon et d'une partie relative à la certification EFT (école Française de triathlon) des jeunes composant l'école de triathlon, donnant lieu à l'attribution de points. **Ces données sont directement extraites de l'Espace tri 2.0.**

GRILLE DE POINTS	
QUESTIONNAIRE	Pour information
CERTIFICATION EFT	POINTS
1 jeune certifié	1 pt
CRITÈRES DE BONIFICATION	BONUS
Taux de jeunes certifiés EFT > ou = 60%	10 pts

## 6. Les jeunes et l'arbitrage

Ce critère valorise l'implication des plus jeunes dans la connaissance des règles, la diffusion de nos valeurs fédérales d'éthique et de déontologie indispensables au bon déroulement de nos manifestations et au fonctionnement quotidien de nos structures.

GRILLE DE POINTS	
	POINTS
1 jeune arbitre (Dans la limite de 3 arbitres/clubs maximum)	5 pts

## ❖ NIVEAU DE LABELLISATION

Le dispositif s'organise autour de 3 niveaux de labellisation

En fonction du total de nombre de points récoltés à l'issue de la demande de labellisation le club se verra attribuer un nombre d'étoiles selon la répartition suivante :

1ère étoile	2ème étoile	3ème étoile
100 points	200 points	450 points

## ❖ CALENDRIER DE LABELLISATION

	Ouverture <small>(système)</small>	Fermeture
Saison sportive	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
Période de prise en compte des épreuves	1 <sup>er</sup> septembre n-1	31 août
Période de saisie et d'enregistrement des données	1 <sup>er</sup> avril	31 août (fermeture accès clubs)
Période de régulation pour les CTL	1 <sup>er</sup> septembre	15 septembre (fermeture accès CTL)
Période de labellisation (DTN et mission jeunes)	<b>15 septembre</b>	<b>30 septembre</b>

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter **votre conseiller technique de ligue** ; la référente nationale étant Julie SERRA (CTN) : [jserra@fftri.com](mailto:jserra@fftri.com)